



101

# Le journal de Boissettes

Journal d'informations Municipales

Novembre 2016

3, place de Verdun - 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97 - Site : [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr) - E-Mail : [mairie@boissettes.fr](mailto:mairie@boissettes.fr)

## ÉDITORIAL



Chères Boissettaises, chers Boissettais.

En 2014 la nouvelle équipe municipale prenait l'engagement de préserver la qualité de vie de Boissettes, d'en défendre les particularités rurales, et de protéger les intérêts de ses habitants tout en inscrivant Boissettes

dans un projet d'avenir.

Nous sommes à mi-mandat, c'est un moment opportun pour faire le bilan triennal sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire, sur les aspects positifs comme sur les points perfectibles de notre action :

**Nous le ferons ensemble le vendredi 27 janvier 2017 à 18 heures au cours d'une réunion publique, un moment d'échange avec l'équipe municipale.**

Nous reviendrons sur les événements marquants des trois dernières années, évoquerons les futurs investissements, aborderons les perspectives budgétaires, parlerons de l'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S.) au sein de laquelle, avec l'intégration en 2017 de quatre nouvelles communes, Boissettes ne sera plus le « petit poucet » ! Revenons un instant sur le caractère rural de Boissettes : le dictionnaire définit la ruralité comme l'ensemble des valeurs, de la culture propre au milieu rural à la vie dans le milieu naturel où rural vient s'opposer à urbain par le caractère agraire, bucolique, agricole du territoire. Boissettes possède certes des espaces bucoliques voire champêtres mais n'est en rien - ou très marginalement - agricole.

### AU SOMMAIRE :

#### INFORMATIONS MUNICIPALES

Des nouvelles de l'école  
Travaux - Équipement - Aménagement  
P.L.U. : Point d'étape  
Maintien de la propreté et règlement bruit

#### VIE DU VILLAGE

Fête champêtre réussie bien que délogée  
Le Qi Qong et le TAï Chi ont repris, hélas sans leur initiatrice  
Les boissettais ont des idées  
Le centième n'était pas le bon !  
La sécurité, c'est l'affaire de tous

#### HOMMAGES

#### ÇA PEUT SERVIR

Fondation CLARA

#### PARTENAIRES TERRITORIAUX

Melun Val de Seine  
SMITOM

#### AGENDA

Notre village est clairement dans la zone d'attractivité de l'aire urbaine de Melun : Boissettes est plus rurbain que rural. Pourquoi ce discours sur la « rurbanité » ? Simplement parce que nous devons être conscients que nous ne sommes pas isolés en pleine campagne et que la proximité avec les grandes villes peut, si nous n'anticipons pas, entraîner un développement urbain de type banlieue, le type même de développement que nous rejetons absolument. Même si ce scénario catastrophe est très hypothétique, nous devons rester vigilants et cette vigilance doit s'exprimer dans nos projets afin que nous restions le plus longtemps possible acteurs de notre avenir.

Il nous faut être volontaristes et dynamiques dans notre politique d'occupation des sols en optimisant au mieux le nombre de nouveaux logements, en sanctuarisant les espaces verts et boisés, en rendant certaines parcelles partiellement voire entièrement inconstructibles et cela dans les limites d'un cadre réglementaire supra communal très contraignant ; la pérennité de notre commune passe le développement de notre capacité d'accueil tout en veillant à ce que cette croissance ne vienne pas dégrader tout ce qui participe aujourd'hui à notre qualité de vie : c'est tout l'enjeu de notre **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dont le projet fera l'objet d'une présentation/débat en séance publique le samedi 10 décembre prochain à 10 h 30.**

La fin de l'année approche à grands pas ; nous aurons l'occasion de fêter ensemble la nouvelle année à l'occasion des traditionnels « **vœux du Maire** » **le dimanche 8 janvier à partir de 16 heures.**

Et puisque c'est là le dernier journal de l'année, permettez-moi de vous souhaiter d'ores et déjà une belle fin d'année 2016.

Bernard FABRE, Maire



le terrain de pétanque reconquis dès le départ des gens du voyage!

### S'INSCRIRE À LA LETTRE DE BOISSETTES

Être informé(e) en temps réel, sans attendre la parution du journal ? C'est simple : sur [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr), renseignez la rubrique Newsletter. Déjà 20 inscrits... peut mieux faire!

### PROCHAINES DATES À RETENIR

**Le vendredi 11 novembre à 11 heures**, devant le Monument aux Morts, commémoration de l'armistice de 1918

**Le samedi 19 novembre à 20 heures**, soirée Jazz/Beaujolais, animée par les élèves de l'école Didier Lockwood. Restauration sur place possible ; inscription préalable.

**Le samedi 3 et le dimanche 4 décembre**, **exposition des sculptures** de Serge Cattelan et Chantal Anglade  
Entré libre - participation au profit du Téléthon

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE



Rentrée scolaire des « grands »

### Rentrée scolaire

Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre l'école des Fontaines a accueilli 109 enfants dont 15 jeunes boissettais, un effectif global en légère baisse par rapport à l'année passée (111 en 2015/2016). À noter, 38 enfants en maternelle, dont 5 boissettais.

Les tarifs de la restauration, de l'accueil périscolaire, de l'étude et des N.A.P. sont maintenus.

### N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires)

Les deux communes ont renouvelé pour la deuxième année consécutive leur confiance à l'Ufolep pour l'organisation et l'animation des différentes activités.

### C.M.E.

L'élection des membres du conseil municipal des enfants est prévue le 9 novembre. Tous les enfants de l'école élémentaire sont électeurs. Seuls les élèves de C.M.1 et C.M.2 peuvent être candidats.

## TRAVAUX - ÉQUIPEMENT - AMÉNAGEMENT

Voici les chantiers qui vont commencer d'ici fin 2016 :

**Rénovation complète de l'annexe mairie et aménagement de 2 appartements**, un studio au rez-de-chaussée et un trois pièces au premier étage. Ces travaux vont se dérouler de novembre 2016 à mars 2017 et peuvent occasionner quelques nuisances de stationnement devant la mairie.

**Peinture de la cage d'escalier de la mairie** de mi-novembre à mi-décembre. Pendant cette période, l'entrée de la mairie se fera par la cour.

**Enfouissement des lignes rue de la Varenne** à partir de mi-novembre. La gêne occasionnée pour les riverains sera de l'ordre de 4 semaines.

## P.L.U. : POINT D'ÉTAPE

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire.

Suite à la réalisation du diagnostic du territoire de Boissettes, le Programme d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), adopté par le Conseil municipal le 10 décembre 2015, (et consultable sur le site [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr)) a défini les orientations sur la base desquelles le P.L.U. sera établi, permettant ainsi de concilier de manière pratique les contraintes et objectifs, nouvelles références pour la délivrance des diverses autorisations d'urbanisme.

Le P.L.U. de Boissettes déterminera donc les conditions d'aménagement du territoire, en respectant les principes de développement durable tout répondant aux besoins, maîtrises, du développement local.

Tout au long de la procédure d'élaboration du P.L.U., une concertation avec le public et plus spécifiquement avec les Boissettais est organisée.

Dans ce cadre, le Conseil municipal, en association avec le Cabinet d'études Letellier, Dutertre et Associé(e)s, vous convient à une **réunion publique le samedi 10 décembre 2016 à 10 h 30, salle l'École.**

Ce moment d'échanges et de recueil de vos remarques est essentiel avant l'adoption définitive de notre P.L.U. d'ici le second semestre 2017.

Les documents de travail élaborés avec le Cabinet sont consultables en mairie.

## MAINTIEN DE LA PROPRETÉ ET RÈGLEMENT BRUIT



Par arrêté municipal 25/2016 du 8 août 2016, des mesures ont été prises pour veiller au maintien de la propreté de la commune.

En voici la synthèse. Le texte intégral de l'arrêté est consultable en mairie ou sur [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr)

Les trottoirs et caniveaux doivent être balayés et nettoyés en toutes saisons sur toute la longueur et la largeur de la façade ou de la clôture.

L'emploi des produits phytosanitaires (désherbant et autres...) est interdit sur le domaine public.

L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

Les branches et les racines s'avancées sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou son représentant, au droit de la limite de sa propriété.

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de dégager un passage permettant la circulation des piétons sur l'intégralité du trottoir, au droit de leur façade ou clôture.

Les propriétaires ou locataires ayant commandé des travaux veilleront au maintien de la propreté sur la voie publique aux abords de leurs chantiers.

Les déjections canines sont interdites sur la totalité du domaine public par mesure d'hygiène. Les possesseurs d'animaux doivent donc immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux.

**Concernant le bruit**, les horaires suivants doivent être respectés pour l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique lors de travaux de bricolage ou de jardinage :

Jours ouvrés : 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 19 h 00.

Samedis : 8 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00.

Dimanches et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00.

**Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.**

### FÊTE CHAMPÊTRE RÉUSSIE, BIEN QUE DÉLOGÉE!



La traditionnelle fête de Boissettes, programmée de longue date le dimanche 18 septembre sur le terrain communal, a dû être organisée à la dernière minute dans la cour de l'École. Ce n'est pas le mauvais temps qui a imposé ce changement mais les gens du voyage qui, une fois encore ont envahi notre espace.

120 personnes se sont retrouvées pour déguster un généreux punch. L'ambiance était alors assurée pour le repas auquel 86 personnes ont participé. Le buffet plein de saveurs et le doux soleil d'automne nous ont fait oublier pendant quelques heures nos hôtes indécents.

L'A.B.S.L. remercie encore les bénévoles venus aider à l'installation et au démontage du matériel.

#### LE QI QONG ET LE TAÏ CHI ONT REPRIS SANS LEUR INITIATRICE, HÉLAS!

Thérèse Couffinhall vient de nous quitter. Discrète et généreuse, elle avait mis en place ces activités à Boissettes en 2010, après avoir obtenu son brevet d'animatrice fédérale de la Retraite Sportive.

Elle a transmis son enseignement deux fois par semaine, bénévolement, à des participants plus motivés d'année en année et a suscité des vocations pour animer. C'est le cœur gros que Chantal Anglade, Odile Ohlsson et René Ronjon ont pris le relais.

Les coordonnées des animateurs sont sur [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr)

#### LES BOISSETTAIS ONT DES IDÉES

Pendant la crue exceptionnelle de la Seine de juin dernier, François Hue, photographe amateur, a pris de nombreux clichés dans le village et alentour.

Il met son album photo en consultation au secrétariat de la mairie pour quelques semaines. Merci François pour cette initiative.



La crue à Boissettes dans tous ses états

#### LE CENTIÈME N'ÉTAIT PAS LE BON!

On peut le dire maintenant que la collection du journal de Boissettes est complète grâce à vos dons :

Comme son illustre ancêtre, le journal de Boissettes a bégayé en décembre 2000 et en avril 2001 puisqu'on compte deux numéros 46 et donc le centième de juillet 2016 était le cent une ème. Tant pis, on continue comme ça ; d'autres plus illustres l'ont fait sans complexes : « notre journal a toujours été fâché avec les dates et s'est souvent planté dans sa numérotation » (le Canard Enchaîné - numéro spécial 100 ans de juillet 2016)!

#### LA SÉCURITÉ C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Les gens du voyage sont partis mais la question demeure : comment empêcher leur prochaine installation car aussi longtemps que l'Agglomération Melun Val de Seine ne sera pas en règle avec la loi nous ne pourrons pas faire intervenir la force publique pour procéder à une évacuation autoritaire!

Cette année nos défenses ont mieux résisté... mais ont tout de même fini par céder.

#### *Nous ouvrons donc une « boîte à idées »*

La solution proposée devra être efficace et réaliste techniquement et financièrement et respectueuse de l'environnement ainsi que de l'esthétique du site.

Elle devra permettre un usage agréable et sécurisé du terrain pour les habitants du village intégrant enfin la réalité du sous-sol de cette ancienne carrière (faible épaisseur de terre sur gravats divers).

Le Conseil Municipal qui travaille également sur des projets à court terme étudiera et rendra compte de chacune des propositions qui lui seront formulées par écrit.

## Homages

À ceux qui nous ont quitté et nos condoléances émues à leur famille

Monsieur Éric COUFFINHAL le 2 octobre 2016

Madame Thérèse LORNE-COUFFINHAL le 5 octobre 2016

## ÇA PEUT SERVIR

Le savez-vous? La mairie de Boissettes a établi avec la Fondation CLARA une convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres. Sur demande d'intervention de la Mairie, elle envoie un technicien chargé de capturer l'animal et de veiller à ce que les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation soient réalisées par le vétérinaire désigné par la Fondation. L'animal est ensuite relâché sur le lieu de sa capture.

Le service rendu est facturé 120 € à la commune.



## PARTENAIRES TERRITORIAUX

### C.A.M.V.S.

Le territoire de notre communauté s'est étendu en 2016 aux communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Pringy, issues de l'ex Communauté de Communes Seine-École.



En 2017 les communes de Lissy, Limoges-Fourches, Villiers-en-Bière et Maincy nous rejoindront, formant ainsi un ensemble de **vingt communes** pour une population totale de plus de 128 000 habitants.

Le **Schéma de Mutualisation** est en marche avec pour objectif de renforcer la coopération intercommunale et la recherche d'économie et d'expertise: services informatiques mutualisés (sauvegarde sur site mutualisé de nos données administratives), groupement de commandes (téléphonie, bureautique...), reprise des études de faisabilité pour la mutualisation des écoles de musique et des conservatoires...

### Les grands chantiers Mobilité de la C.A.M.V.S.

**Le Pole d'Échange Multimodal (P.E.M.):** dans le cadre de la Politique Régionale de Transport, financée par le Syndicat des Transports Île-de-France (S.T.I.F.), refonte totale de la gare de Melun: création d'un parvis, d'un parking souterrain, d'une véritable gare routière, accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) Le démarrage des études préalables, réalisées sous maîtrise d'ouvrage du S.T.I.F, débutera en 2017 pour une Enquête Publique fin 2019.

**Le TZEN2 (transport en commun en site propre):** signature d'une convention entre la C.A.M.V.S, Melun et le Département 77 qui fixe et fige les conditions techniques et financières de réalisation du TZEN2; démarrage des travaux en 2017.

**Le Transport À la Demande (T.A.D.):** la C.A.M.V.S. lance une étude de faisabilité d'un T.A.D. qui devrait mieux répondre que l'offre Melibus aux besoins de mobilité des habitants des communes dites périphériques... à suivre!

**Le Plan Local de Déplacement (P.L.D.):** outil de planification de la Mobilité sur notre bassin de vie se traduira par un programme d'actions opérationnelles (sous cinq ans) afin de changer les conditions de déplacements et de faire évoluer les comportements vers une mobilité plus durable.

**Pour une information plus détaillée, vous pouvez vous rapprocher du maire Bernard FABRE, élu en charge de la Mobilité au sein de la C.A.M.V.S.**

### SMITOM

Collecte des **déchets verts** le **vendredi** du 4 avril au **13 décembre 2016**. Il convient de sortir vos bacs la veille au soir et de les rentrer après la collecte.



Collecte des **encombrants**: ils sont collectés, devant votre domicile, **tous les 2<sup>e</sup> lundi du mois**. Il est rappelé qu'ils doivent être placés la veille **sans gêner le passage** sur la voie publique.



**Voir le détail des objets admis et refusés sur le site [www.lombric.com](http://www.lombric.com)**

Les bouteilles en verre et autres récipients en verre, les journaux et les magazines, ainsi que les vêtements usagés sont à déposer **aux points d'apport volontaire** habituels, afin d'être recyclés.



Tout autre **dépôt sauvage aux abords des bornes est interdit**, et selon l'article L2212-2-1 du code des collectivités territoriales et l'article L 541-3 du code de l'environnement **vous vous exposez à une amende**.

## AGENDA

Vendredi 11 novembre

Commémoration de l'armistice de 1918

Samedi 19 novembre

Soirée Jazz/Beaujolais

Samedi 3 et dimanche 4 décembre

Exposition de sculptures

Samedi 10 décembre

Réunion publique d'information sur le P.L.U.

Dimanche 8 janvier

Vœux du Maire

Samedi 14 janvier

Concert du Nouvel An

Vendredi 27 janvier

Bilan à mi-mandat

Consultez l'agenda actualisé et détaillé sur [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr)

**Horaires d'ouverture au public de la Mairie:** Mercredi: 9h00 - 12h00 - Vendredi: 15h00 - 19h00 - Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent sur rendez-vous.

Directeur de la publication: Bernard FABRE - Comité de rédaction: Francline ADT-GUILBERT, Fabienne CHAILLOT, Fabienne COLIN-FAURE

Tirage 200 ex - Distribution par nos soins